



IMPOTS

Terrain de foot glissant pour la taxe à 75 %

Nouveau méli-mélo sur l'impôt-symbole de François Hollande, qui a dribblé le monde du football.

Elle a sans doute contribué à la victoire du candidat Hollande, elle empoisonne depuis des mois le président : la taxe à 75 % n'en finit pas de rebondir d'une refonte et d'une polémique à l'autre.

La dernière palinodie a eu lieu sur le terrain du football. Hier matin, le président de la fédération française (FFF) Noël Le Graët affirme que ses ouailles ne seront pas concernées. Le Premier ministre lui-même le lui a promis, « seules les grandes entreprises seront taxées », et comme les clubs de foot sont des PME, pas de taxe pour eux...

« On va aller discuter... On va trouver la solution qui permettra à tout le monde d'être gagnant-gagnant »

Faux, tacle très vite Matignon : « Toutes les entreprises qui versent des salaires supérieurs à un million d'euros » sont concernées. Dont les clubs de foot, qui s'arrachent les joueurs à coups de salaires toujours plus fous. Preuve en est qu'ils avaient déjà calculé la douloureuse : 82 millions d'euros pour l'ensemble des clubs, soit une hausse de 30 % de leurs charges. A comparer aussi au budget du PSG (300 millions d'euros) ou de l'Olympique lyonnais (145 millions)...

Le foot paiera, donc, et Noël Le Graët a mangé son ballon en reconnaissant avoir été « trop



Selon Matignon, « toutes les entreprises qui versent des salaires supérieurs à un million d'euros », dont les clubs de football, seront concernées par la future taxe sur les très hauts revenus. PHOTO LA PROVENCE

rapide »... Mais pas si sûr, a contre-attaqué hier soir le président de l'OL Jean-Michel Aulas : « On va aller discuter... On va trouver la solution qui permettra à tout le monde d'être gagnant-gagnant. Là, le football ne peut évidemment pas se le permettre », a-t-il expliqué sur BFMTV. Le dossier n'en est pourtant pas clos, et bien des détails restent à régler. A l'origine, on le sait, ce super-impôt devait être prélevé sur les personnes gagnant plus d'un million d'euros par an. Impossible, a expliqué le Conseil constitutionnel en décembre, qui pointait une inégalité devant l'impôt des célibataires par rapport aux couples, et insinuaient qu'un taux de 75 % pourrait être jugé confiscatoire.

Très bien, ce sera 66 %, a laissé entendre le gouvernement... Avant que François Hollande ne recadre, jeudi dernier sur France 2 : 75 %, mais prélevé comme une cotisation sociale sur les entreprises employant ces millionnaires. Avec pour conséquence de rendre la taxe plus rentable (500 millions contre environ 200 dans la première version), quoique devant s'appliquer à mille personnes, contre 1500 auparavant...

« C'est un symbole, qui doit signifier que tous les Français sont dans le même bateau », expliquait hier un conseiller de l'Élysée. Un symbole annoncé pour ne durer que deux ans. Mais cela aussi peut-il changer ? ■

FRANCIS BROCHET

TECHNIERE

82

« La nouvelle taxation va coûter aux clubs (de L1) 82 millions d'euros, soit une augmentation brutale des charges de 30 %, alors qu'ils sont déjà en difficulté financière, qu'ils ont dû absorber une charge supplémentaire de 50 millions avec la suppression du Droit à l'image collective et qu'ils subissent déjà les charges sociales les plus élevées en Europe », a protesté Frédéric Thiriez, président de la Ligue de football professionnel

ECONOMIE

Le gouvernement ébauche son « choc de simplification »

Le gouvernement a ébauché hier le « choc de simplification » souhaité par François Hollande, avec notamment un « moratoire » sur les normes et une « rationalisation » des achats de l'Etat.

RÉUNIS pour un deuxième Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP), les ministres ont reçu leur feuille de route pour mener des simplifications administratives et des suppressions ou regroupements d'administrations, avec en toile de fond des économies à réaliser pour combler le déficit public. D'autres mesures, destinées plus particulièrement aux entreprises, interviendront en avril lors d'un séminaire gouvernemental sur le bilan du pacte de compétitivité. Pour le Premier ministre, « moderniser l'action publique est une réponse pour redonner des marges de manœuvre au politique, redonner de la compétitivité à notre économie, réaffirmer la solidarité qu'incarnent nos services publics ». Plusieurs gouvernements s'y



Marylise Lebranchu, ministre de la Modernisation de l'Etat.

PHOTO ARCHIVES DNA

sont d'ailleurs essayés depuis plusieurs années, notamment en 2007, sans que les résultats semblent au rendez-vous. Premier chantier, les nombreuses normes qui régissent la vie économique sociale et économique française. Dans un récent rapport, les élus Jean-Claude Boulard (PS) et Alain Lambert (divers droite) ont évalué à 400.000 le nombre de ces normes qui pèsent sur la croissance du pays.

Le chef du gouvernement a ainsi décrété un « moratoire général sur les normes ». « Dorénavant, aucune proposition de texte réglementaire nouveau ne sera acceptée si elle ne s'accompagne pas d'une simplification équivalente », a expliqué Matignon. La liste des normes abrogées sera connue « avant la fin du mois », promet Matignon.

Recours aux ordonnances

Le gouvernement souhaite en outre « rationaliser » la politique des achats publics. Cette rationalisation doit permettre des économies de 2 milliards d'euros d'ici 2015 et de 900 millions d'euros à l'hôpital public d'ici 2014. Une « quinzaine d'agences » de l'Etat vont être « regroupées ou supprimées ». Mais le gouvernement n'a pas précisé à ce stade lesquelles seraient concernées, ces agences n'ayant pas encore été prévenues, selon la ministre de la Modernisation de l'Etat, Marylise Lebranchu. Pour accélérer le rythme des réformes, Matignon confirme aussi le recours aux ordonnances « dès la fin du mois » en matière d'urbanisme et de cons-

truction. « Il est possible qu'on ait recours à d'autres ordonnances au fur et à mesure » sur d'autres sujets comme les entreprises, a annoncé M^{me} Lebranchu à l'issue du CIMAP. Le gouvernement poursuivra en outre sa politique d'évaluation des politiques publiques, entamée en 2012. Neuf nouvelles évaluations sont lancées, dont « l'accueil et l'orientation des demandeurs d'asile », « l'articulation entre le régime d'assurance chômage et les régimes de solidarité » ou encore « l'aide à l'insertion professionnelle des jeunes » et « la politique en faveur de la baisse des coûts de construction » de logements. Enfin, Matignon entend faciliter les démarches administratives des particuliers et entreprises en développant les services en ligne, comme la « pré-plainte » sur internet, les déclarations de décès ou les inscriptions de collégiens au lycée dans les académies qui se porteront volontaires. Une procédure de déclaration de grossesse en ligne sera mise en place au premier semestre 2014, de même que les demandes d'aide au logement. ■



L'ÉDITORIAL de Pascal Coquis

Une affaire d'État

Il est encore trop tôt pour mesurer pleinement les conséquences politiques des aveux de Jérôme Cahuzac. Même si Jean-Marc Ayrault et les caciques du PS s'en défendent, c'est bien d'une affaire d'État qu'il s'agit.

En croyant à l'innocence de leur ex-ministre du budget, celui qui était plus que tout autre chargé d'incarner la République « irréprochable », François Hollande et son Premier ministre ont commis une erreur de jugement qui les poursuivra longtemps.

La peste du doute contamine tout et il est illusoire d'imaginer la balayer avec des paroles indignées et un air contrit, fussent-ils sincères. Jean-Marc Ayrault, constitutionnel fusible par essence, sait forcément cela et tout aussi bien ce qu'il pourrait lui en coûter.

Mais au-delà de la crise annoncée d'un gouvernement déjà chahuté de toutes parts, au-delà même de la faillite morale d'un homme et de l'indigne attitude d'un ministre de la République qui a bafoué sans cligner des yeux les plus absolus symboles de la démocratie, c'est la classe politique dans son ensemble qui va se retrouver éclaboussée par cet épisode. Plus par le parjure d'ailleurs que par la dissimulation de fonds au fisc.

Il faut pourtant résister à toute force au « Tous pourris ». Ce refrain rance déjà entamé hier soir par les enfants spirituels des liguards qui vilipendaient « La gueuse » au temps de la III^e République et qui, en ces heures de crise morale, financière et existentielle retrouvent de la voix.

Car aussi scandaleuse et inexcusable que soit cette affaire Cahuzac, son dénouement est paradoxalement le signe d'une démocratie qui ne fonctionne pas si mal que ça.

Avec des journalistes, ceux de Mediapart en l'occurrence, libres d'enquêter sur le ministre vedette du gouvernement et de dénoncer ses mensonges. Avec des juges assez indépendants et surtout assez sûrs de leur indépendance pour mener leurs investigations à bien.

Dans cette histoire il y a bien une morale finalement. ■

DÉCENTRALISATION

Le gouvernement revient sur son projet de réforme des collectivités

Face aux critiques suscitées jusque dans les rangs socialistes, le gouvernement a finalement décidé de revoir sa copie sur sa grande réforme des collectivités, à quelques jours seulement de sa présentation prévue en Conseil des ministres, le 10 avril.

Devant les sénateurs socialistes, très réticents, Jean-Marc Ayrault a annoncé hier que l'exécutif allait déposer trois textes distincts, et non plus un seul, dont l'examen par le Parlement sera étalé dans le temps.

« Compte tenu de la lourdeur, de la complexité lorsqu'on s'attaque au grand chantier des collectivités, il y aura trois parties dans ce texte », a ensuite confirmé le Premier ministre

devant la presse.

« La première partie sera consacrée aux métropoles Paris, Lyon, Marseille, mais aussi les grandes métropoles de province et les grandes villes », a-t-il détaillé. « La deuxième partie aux régions [...] et un troisième texte se consacrera aux solidarités territoriales qui concernent notamment l'avenir des départements, l'avenir des communes et des inter-communautés et qui bouclera cette grande réforme de la décentralisation qui donnera à nos territoires cette dynamique dont ils ont besoin », a-t-il ajouté.

« Tout cela dans un pacte financier, dont la négociation a commencé et qui devrait être terminée avant la fin de l'année », a précisé le Premier ministre.

GRIPPE

Le vaccin peut-être moins efficace, mais un impact difficile à évaluer

Un problème de fabrication pourrait avoir amoindri l'efficacité du vaccin contre la grippe cet hiver, selon des estimations préliminaires dans cinq pays, mais son impact sur les populations vulnérables telles les personnes âgées reste à évaluer.

L'une des souches du vaccin contre la grippe 2012-2013 s'est transformée lors de la culture sur œufs, ce qui aurait atténué l'efficacité du cocktail vaccinal. Une situation jamais observée auparavant, selon des spécialistes.

La grippe saisonnière, qui a coûté plus de 200 millions à l'Assurance maladie et vient à peine de s'achever, est la plus longue observée depuis une trentaine d'années par le réseau Sentinelles-Inserm.

« Il y a eu un problème avec le virus A/H3N2 utilisé pour fabriquer le vaccin contre la grippe ; le

virus a muté un tout petit peu, ce qui le rendait un peu moins efficace en prévention », relève le Dr Jean-Marie Cohen, responsable du réseau de surveillance des Grog (Groupes régionaux d'observation de la grippe), qui n'avait « jamais vu ça ».

« Cette modification est passée totalement inaperçue, car elle n'avait a priori aucune incidence », a expliqué le Pr Bruno Lina, directeur du centre national de référence de la grippe France Sud. « Ce n'est qu'après que l'on s'en est rendu compte ». Mais trop tard pour refaire un vaccin qui demande un délai de six mois, ajoute-il. « C'est la première fois que je vois ce genre de modification abaissant l'immunogénicité du vaccin », a-t-il précisé ajoutant qu'« il s'agit d'un problème mondial qui a touché les fabricants de vaccins ».